



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Koordinationsstelle für nachhaltige Mobilität KOMO
Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO
Ufficio di coordinamento per la mobilità sostenibile COMO

BUREAU DE COORDINATION POUR
LA MOBILITÉ DURABLE COMO

SOUTIEN EN FAVEUR DE PROJETS DE MOBILITÉ NOVATEURS ET PIONNIERS

**Exigences et critères
d'évaluation relatifs aux
projets COMO**

Délai de dépôt des projets:
31 octobre 2021

Informations et contact

Alois Freidhof, responsable du programme COMO
Office fédéral de l'énergie OFEN
Section Mobilité
3003 Berne
Tél. 058 463 02 75
✉ komo@bfe.admin.ch
✉ www.suisseenergie.ch/como

Aperçu des documents pour la demande de soutien du COMO

- » **Exigences et critères d'évaluation relatifs aux projets COMO (présent document)**
- » Formulaire de demande
- » Formulaire Excel «Coûts du projet et financement»

L'ESSENTIEL EN BREF

CE QUE PROPOSE COMO

- » un soutien financier à hauteur de **40% au maximum des coûts imputables au projet**;
- » la mise à disposition d'1 million de francs par an pour le soutien de projets;¹
- » l'organisation de deux appels à projets chaque année (échéances le 30 avril et le 31 octobre);
- » la sélection de quatre à six projets lors de chaque appel à projets; le montant moyen de la contribution par projet est de l'ordre de 100 000 francs.

REMARQUES

- » Il n'existe pas de droit légal à un soutien par COMO.
- » Il s'agit d'un concours de projets. De manière générale, tous les projets déposés lors d'un appel à projets ne peuvent pas bénéficier d'un soutien.
- » Lors de chaque appel à projets, les projets les plus qualifiés sont sélectionnés et soutenus.

CE QU'EXIGE COMO

- » il doit s'agir d'un **projet de mobilité**;
- » le projet propose une approche **novatrice** (d'un point de vue national) qui n'existe pas encore sous la forme proposée ou sous une forme similaire, ou qui n'a pas encore été éprouvée sur le marché;
- » le projet déploie un ou plusieurs des **effets** suivants (en Suisse):
 - réduction de la consommation d'énergie et amélioration de l'efficacité dans les transports, ainsi que réduction des émissions de CO₂,
 - impact positif sur le développement durable des transports, comme transfert vers des formes de mobilité plus durables, utilisation plus efficace des offres de transport existantes, optimisation des interfaces entre les différents modes de transport ou solutions intermodales,
 - impact positif sur d'autres facteurs environnementaux (bruit, substances nocives, occupation des terres, biodiversité, etc.) et/ou sur le développement territorial durable,
 - encouragement de l'activité physique;
- » le projet peut être mené à bien dans un délai **de deux à trois ans**;
- » les coûts imputables du projet sont d'**au moins 50 000 francs**;
- » le projet **ne peut pas être réalisé** sans le soutien financier de la Confédération;
- » il s'agit d'un **projet pilote ou de démonstration** visant à développer et à tester quelque chose sur le marché; les projets de recherche, les études de faisabilité et les développements de concept ne sont pas soutenus;
- » le projet renferme un potentiel de **diffusion (multiplication)**;
- » le projet sert également **à informer et à sensibiliser**: ses résultats doivent par conséquent être communiqués à large échelle par les canaux appropriés, en particulier aux multiplicateurs potentiels;
- » **aucun soutien** n'est accordé pour la construction et l'exploitation d'installations d'infrastructure, l'achat de (grands) parcs de véhicules ou le développement de véhicules; par ailleurs, les projets portant uniquement sur la communication (p. ex. congrès) ont peu de chance d'obtenir des contributions.

QU'EST-CE QUE COMO ET QUELS SONT SES OBJECTIFS?

COMO est placé sous la responsabilité de six offices fédéraux, à savoir l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ce dernier est chargé de diriger le programme. COMO se concentre sur des solutions de mobilité durables particulièrement respectueuses de l'environnement et des ressources et favorisant des modes de déplacement propices à l'activité physique, qui contribuent à une utilisation efficace des offres de transport existantes et optimisent les interfaces entre les différents modes de transport ainsi que l'utilisation intermodale des offres. À cette fin, le bureau COMO sert de guichet pour les demandes de soutien à des projets relevant du domaine de la mobilité durable et encourage les propositions innovantes et pionnières dans les **trois catégories suivantes**:

- 1.** projets pilotes et de démonstration dans le domaine de la **mobilité combinée et multimodale des personnes** (p. ex. amélioration de la gestion des interfaces et des chaînes de transport, mesures visant à renforcer l'utilisation intermodale et multimodale des offres de mobilité);
- 2.** projets pilotes et de démonstration présentant de **nouvelles formes d'offres et de prestations** pour les trois modes de transport que sont le trafic individuel motorisé, les transports publics et la mobilité douce (p. ex. augmentation du taux de remplissage des véhicules dans le trafic motorisé ou dans les transports publics, suppression des lacunes de l'offre de transports publics par des mesures novatrices, renforcement de l'attrait des transports publics et de la mobilité douce);
- 4.** projets de mobilité comprenant des **mesures orientées vers la demande** et des **solutions innovantes** (p. ex. mesures visant une utilisation plus équilibrée des offres de transport pendant la journée, mesures destinées à éviter et à regrouper les besoins en matière de transport, projets visant à encourager la durabilité de la logistique du transport de marchandises et de la mobilité quotidienne et de loisir).

COMO complète les priorités et les programmes d'encouragement des offices fédéraux impliqués.

Les appels à projets COMO prennent la forme d'un concours et entendent favoriser la diversité des idées et la concurrence entre les propositions. COMO organise deux appels à projets par an, les délais de dépôt étant à chaque fois fixés au 30 avril et au 31 octobre. L'appel à projets du printemps s'articule autour d'un thème prioritaire. Les projets qui correspondent à ce thème sont traités en priorité. Toutefois, les projets portant sur des thèmes généraux peuvent également être déposés aux deux échéances.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

COMO attend des projets et des approches novateurs, voire pionniers, dont l'objectif consiste à exploiter les capacités existantes de manière durable et efficace (routes, rails, etc.), à faciliter les transbordements, à combler des lacunes interrompant la chaîne de mobilité, à permettre l'instauration de solutions de mobilité multimodales ou à favoriser la mobilité active.

Les projets sont déposés auprès de COMO au moyen d'un formulaire de demande (voir sous «Exigences formelles»). Les projets déposés dans les délais sont évalués par les membres du groupe de pilotage COMO (responsables techniques des offices fédéraux participant à COMO), qui font éventuellement appel à d'autres experts.

Les projets proposés sont évalués et hiérarchisés selon les critères suivants:

- » potentiel d'innovation, caractère novateur (d'un point de vue national);
- » impact potentiel du projet à court et à long terme en ce qui concerne
 - la réduction de la consommation d'énergie et l'amélioration de l'efficacité dans les transports, ainsi que la réduction des émissions de CO₂,
 - le développement durable des transports (p. ex. transfert vers des formes de mobilité plus durables, utilisation plus efficace des offres de transport existantes, optimisation des interfaces entre les différents modes de transport ou utilisation de solutions intermodales),
 - d'autres facteurs environnementaux (bruit, substances nocives, occupation des terres, biodiversité, etc.) et/ou le développement territorial durable,
 - l'encouragement de l'activité physique;
- » besoin/nécessité d'une nouvelle solution en matière de mobilité;
- » potentiel de commercialisation et de diffusion (multiplication) de l'approche (en Suisse);
- » faisabilité du projet/capacité de mise en œuvre du porteur du projet:
 - organisation et gestion convaincantes (controlling, contrôle des coûts et de l'efficacité),
 - solide assise du porteur du projet et/ou recours à des partenaires qualifiés pour la mise en œuvre;
- » budget et financement:
 - transparence et clarté,
 - coûts proportionnels à l'effet potentiel,
 - perspectives de financement (sur le long terme);
- » pour les appels à projets assortis d'un thème prioritaire: pertinence du projet par rapport au thème prioritaire;
- » prise en compte de la représentation adéquate des régions linguistiques, des différentes parties de la Suisse et des aspects territoriaux (p. ex. ville-campagne).

Le projet et ses résultats/conclusions doivent faire l'objet d'une information/communication publique; les milieux particulièrement intéressés ou appropriés pour la multiplication doivent recevoir une information spécifique; enfin, le rapport final doit être publié sur www.suisseenergie.ch/tools/projets-como

Les exigences fondamentales suivantes s'appliquent en outre:

- » le projet déploie ses effets en Suisse;
- » les coûts imputables du projet sont d'au moins 50 000 francs²;
- » le projet est tributaire du soutien financier de COMO (justification de l'absence de viabilité économique du projet);
- » la contribution COMO n'excède pas 40% des coûts imputables au projet³; si le projet est soutenu par d'autres fonds fédéraux, la contribution totale de la Confédération ne doit pas dépasser 40% des coûts imputables au projet;
- » le projet doit pouvoir être mené à bien dans un délai de deux à trois ans;
- » les éventuels autres fonds fédéraux demandés ou déjà octroyés doivent être déclarés;
- » Les doubles financements par la Confédération sont à éviter autant que possible. Les projets financés directement ou indirectement par un ou plusieurs offices du DETEC dans le cadre de leurs autres tâches, par exemple par le biais d'agences et de programmes de SuisseEnergie, et les projets déjà soutenus dans le cadre de mesures de compensation des émissions de CO₂ (notamment KliK, Myclimate, etc.) ne peuvent pas déposer de demande de contribution auprès de COMO.
- » les propositions de projets incomplètes et/ou réceptionnées après le délai fixé ne peuvent prétendre à aucune évaluation.

Qui peut présenter une proposition de projet?

COMO soutient des projets des pouvoirs publics suisses (cantons, régions, communes, y compris coopération avec d'autres partenaires), de privés ainsi que d'associations et de sociétés de Suisse.

Sont exclus du soutien de COMO:

- » les projets de recherche purs;
- » les subventions annuelles ou d'exploitation versées à des organisations;
- » les projets visant principalement la construction et l'exploitation d'installations d'infrastructure;
- » le développement de véhicules;
- » l'achat de (grands) parcs de véhicules.

Ont peu de chance d'obtenir un soutien de COMO:

- » les projets qui sont en priorité axés sur la communication, notamment les colloques, les congrès, les campagnes, les expositions, le matériel didactique et les publications;
- » les projets sans mise en œuvre concrète (phase pilote), tels que les études de faisabilité ou les développements de concepts purs.

2 — Sont réputés coûts imputables uniquement les dépenses effectives absolument nécessaires à la réalisation appropriée du projet (voir art. 53, al. 3, LENE). Les dépenses directement liées au projet ainsi que les prestations de tiers sont également considérées comme coûts imputables. En revanche, les dépenses déjà engagées avant la décision positive de financement ne sont pas incluses dans les coûts imputables (voir également le chapitre «Éléments à prendre en compte en lien avec le soutien de COMO et la mise en œuvre des projets»). 3 — Des exceptions sont possibles dans des cas dûment motivés.

EXIGENCES FORMELLES, DÉLAI DE DÉPÔT ET SUITE DE LA PROCÉDURE

Les projets COMO sont soumis au moyen d'un formulaire de dépôt ainsi que d'un formulaire Excel permettant d'indiquer le budget et le financement relatifs au projet. Les documents nécessaires au dépôt des demandes sont publiés sur www.suisseenergie.ch/como environ trois mois avant le délai de dépôt. Il convient d'utiliser les versions actuelles.

Le **formulaire de dépôt** et le formulaire **Excel «Coûts du projet et financement»** sont obligatoires. Le premier précise en outre les annexes qui doivent ou peuvent être jointes à la demande. Il s'agit des documents suivants:

- » **obligatoire**: calendrier/planification du projet;
- » **facultatif**: description du projet sur maximum trois pages A4;
- » **facultatif**: évaluation de l'impact énergétique (quantitative);
- » **facultatif**: lettres d'intention (Letter of Intent, LOI) des partenaires du projet.

Veillez noter que les annexes supplémentaires ou volumineuses ne seront pas lues/prises en compte.

Les documents relatifs à la demande peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Les dossiers complets dûment signés doivent **parvenir dans les délais à l'adresse électronique suivante**: komo@bfe.admin.ch.

La réception des documents est confirmée par courriel.

Au terme du délai, les propositions de projet sont étudiées, évaluées par les membres du groupe de pilotage COMO (responsables techniques des offices fédéraux participant à COMO) et soumises à une procédure de sélection.

En règle générale, les porteurs de projet sont informés de la décision du groupe de pilotage COMO **dans les deux mois** qui suivent la fin de la procédure de sélection.

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE D'UN SOUTIEN DE COMO ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT ET ÉVENTUELLES CONDITIONS

Si le groupe de pilotage COMO décide de soutenir votre projet, vous recevez une confirmation provisoire. Celle-ci contient la plupart du temps des questions supplémentaires et d'éventuelles conditions à clarifier dans un délai de 6 mois.

Ensuite, l'office fédéral compétent (pas le COMO) conclut un contrat avec les porteurs du projet. C'est ce contrat qui scelle l'engagement financier de la Confédération.

Pendant leur mise en œuvre, les projets sont accompagnés par une personne de l'office fédéral qui octroie le financement ou qui est qualifié sur le plan technique.

COÛTS IMPUTABLES AU PROJET ET DÉFINITION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION COMO

Le contrat fixe le montant de la contribution COMO sous la forme d'un plafond des coûts en se basant sur le budget du projet qui a été remis et, le cas échéant, adapté. La contribution ne peut excéder 40% des coûts *imputables* au projet.

Sont réputés coûts imputables uniquement les dépenses *effectives* absolument nécessaires à la réalisation du projet conformément au but prévu. Les dépenses directement liées au projet ainsi que les prestations de tiers sont également considérées comme coûts imputables.

Les dépenses engagées *avant* l'accord contractuel (p. ex. pour l'élaboration du dossier du projet ou la réalisation des conditions) ne peuvent pas être subventionnées (ne sont pas réputées coûts imputables).

L'office qui octroie le financement fixe les coûts imputables au projet après la clôture de celui-ci sur la base du

décompte final présenté par le bénéficiaire de la contribution. Si les coûts *effectifs* du projet s'avèrent moins élevés que prévu, la contribution COMO est adaptée en conséquence (contribution de 40% au maximum des coûts imputables au projet).

COMMUNICATION ET INFORMATION

Les projets COMO soutenus sont publiés sur www.suisseenergie.ch/tools/projets-como et éventuellement sur d'autres canaux.

Les rapports finaux obligatoires élaborés au terme des projets (selon modèle) sont également publiés sur la page www.suisseenergie.ch/projets-como.

L'office qui assure le soutien peut exiger d'autres mesures d'information et de communication, qui sont réglées par contrat.

CONTRÔLE ET RAPPORT

Les porteurs du projet sont tenus de procéder à un contrôle approprié et de présenter des rapports réguliers à l'office fédéral compétent concernant l'avancement du projet. Les dépenses et le financement du projet doivent également faire l'objet de rapports. Les détails correspondants sont réglés dans le contrat.

LISTE DES THÈMES ET DES APPROCHES ENVISAGEABLES POUR DES PROJETS COMO

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle sert d'illustration et de source d'inspiration; d'autres thèmes sont également les bienvenus.

MOBILITÉ COLLABORATIVE

Mesures visant à atteindre la masse critique nécessaire à l'établissement du covoiturage

Approches visant à rendre les différentes offres de bikesharing, et éventuellement d'autres offres de partage similaires, compatibles au niveau national

Nouveaux modèles d'affaires pour le partage de véhicules et de trajets

MOBILITÉ DE LOISIR

Approches visant à favoriser l'utilisation des offres de loisirs de proximité et à améliorer leur accessibilité avec des formes de mobilité durables

Projets qui soutiennent un comportement efficace et durable en matière de mobilité chez les touristes et/ou la population résidente (locale)

Projets qui favorisent la pratique de la mobilité de loisir en dehors des heures de pointe

Projets qui associent l'accessibilité multimodale des régions ou des attractions touristiques/de loisirs et les activités de loisirs correspondantes

PROPOSITIONS D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Solutions numériques visant à favoriser l'utilisation optimale des infrastructures et des moyens de transport disponibles

Projets et mesures visant la gestion intermodale des transports

En ce qui concerne les projets d'innovation technologique, une coordination est en principe recherchée avec le [«programme pilote et de démonstration»](#) de l'OFEN et avec [Innosuisse](#) (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation).

VILLES ET AGGLOMÉRATIONS

Approches favorisant une mobilité qui soutient le développement urbain et résidentiel durable

Organisation en réseau et communication de l'offre de mobilité

Schémas et modèles de financement permettant de proposer une offre de mobilité complète

Développement de mesures d'aménagement favorisant une mobilité durable (entre autres mobilité active)

Mesures visant à encourager la mobilité active afin de promouvoir l'activité physique, de diminuer le bruit et le stress et de favoriser les contacts sociaux

Mesures relatives à la gestion des espaces de stationnement (gestion des places de parc, etc.)

Logistique urbaine durable: approches visant à décharger le réseau des transports par des mesures portant sur la livraison et le transbordement, le regroupement de trajets, l'utilisation efficace des véhicules, etc.



ESPACE RURAL

Actions visant à promouvoir le développement durable de la mobilité dans une région et une commune

Offre répondant aux besoins en matière d'accessibilité

Schémas et modèles visant un financement de la desserte à long terme à des conditions supportables pour la région, ainsi que la garantie du service public à l'échelle régionale



ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET MOBILITÉ

Projets visant à réduire la charge de trafic et les pics de trafic

Projets visant une utilisation efficace des véhicules (tout en évitant les effets de rebond)

Projets de mobilité aboutissant à une réduction des nuisances sonores et des atteintes au climat et à la qualité de l'air

Projets visant à réduire ou à éviter les atteintes au paysage et la consommation du sol par des infrastructures de transport

Approches visant une utilisation efficace de l'énergie dans la mobilité

Projets visant une utilisation efficace des infrastructures et des offres de transport existantes

Projets visant à optimiser les interfaces entre les modes de transport



CONCEVOIR LA MOBILITÉ EN SUISSE



Souhaitez-vous obtenir de plus amples informations et découvrir des projets passionnants?

Vous trouverez des renseignements sur les projets en cours sur le site Internet du COMO.

➤ www.suisseenergie.ch/como

➤ www.suisseenergie.ch/projets-como

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC — Office fédéral de l'énergie OFEN — Pulverstrasse 13, 3063 Ittigen — Adresse postale: Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne